

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 01 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 01 septembre 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 août 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 août 2023.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud ; MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Pfister Eddie.

Absentes excusées : Mme Bernadette Gaulot qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

A été nommé secrétaire : Mr Stéphane Vernier

41 – Chemin dit du coteau des Buis

Madame le maire présente le dossier.

Dans le cadre de l'exploitation du secteur du captage de la ville Chaumont, autour du chemin dit du Coteau des Buis et en raison d'une dégénérescence importante des arbres s'y trouvant, il est devenu indispensable de sécuriser la zone.

L'accès du chemin dit du Coteau des Buis doit être interdit aux piétons, aux vélos, comme aux véhicules motorisés, jusqu'à la fin du chantier prévue fin novembre.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité cette décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Verbiesles, le 01 septembre 2023
Le Maire
Marie-Noëlle HUBERT

